



POLICE CANTONALE

Lausanne, le 20.02.2023

Genre de document	NOTE	No : 1115	
Emanant de	COMMANDANTE DE LA POLICE CANTONALE		
Sujet / Code	CARTE DE CONDOLEANCES LORS D'INTERVENTION DE LEVEE DE CORPS		
Annule	Néant		
En vigueur dès le	Immédiatement	Echéance	INDETERMINEE
Destinataires	<ul style="list-style-type: none">- Secrétariat Cdte PCV et EM- Secrétariat EM Gendarmerie- Secrétariat Police de sûreté- DPA- TARS (par émetteur)		
<u>Va à :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Ensemble du corps (PCV)		
Pour information :	<ul style="list-style-type: none">- Remplaçant de la Commandante de la Police cantonale- Chef de la Police de sûreté- Commandant de la Gendarmerie- Procureur général- Commandants des polices communales- Directrice du CURML		

1. ORIENTATION

Perdre un-e proche est un événement tragique, rendu encore plus complexe par les difficultés administratives qui accompagnent le décès et qui peuvent mettre les proches et les familles de la victime dans un état de désarroi à l'égard de la police et des autorités.

La diffusion d'informations aux personnes proches du-de la défunt-e concernant la procédure légale est indispensable dans le processus de prise en charge. Les renseignements détaillés aident à comprendre le déroulement de l'enquête et le temps nécessaire pour la libération du corps qui sera confié à une entreprise de pompes funèbres.

2. INTENTION

- Etablir le plus rapidement possible des relations privilégiées entre la police, y compris les autorités, et les proches, familles des victimes ;
- Renseigner efficacement sur la procédure légale et médico-légale ;
- Transmettre la liste des contacts importants.

3. MISSIONS

3.1 Le policier intervenant

- Délivre systématiquement une carte de condoléance « police » aux proches et aux familles des victimes ;
- Prend des mesures pour identifier rapidement les familles potentiellement touchées par l'évènement et établit avec elles un contact privilégié ;
- Prépare tous les éléments nécessaires à l'annonce formelle de décès afin de gagner du temps.

3.2 Chefs CGM, chefs de poste de gendarmerie, chef du secrétariat de la police de sûreté

- Sont responsables du matériel et s'occupent de renseigner le personnel de chaque entité sur la disponibilité des cartes de condoléances « police » à distribuer pour chaque événement impliquant un décès ;
- Procèdent aux commandes de cartes directement à la DCRC en s'assurant de la bonne gestion de leurs stocks.

3.3 Direction communication et relations avec les citoyens (DCRC)

- Met à disposition des cartes de condoléances « police » pour le personnel policier ;
- Procède à la ré-impression selon les besoins.

La Commandante de la Police cantonale

Sylvie Bula